



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION

## COMMUNIQUE

La Haute Autorité de la Communication (HAC) constate avec regret la présence d'un grand nombre de prétendus médias lors des manifestations publiques à Conakry et à l'intérieur du pays.

La Haute Autorité de la communication tient à rappeler que seuls les médias régulièrement installés, les journalistes et techniciens détenteurs de la carte d'identité professionnelle ont le droit d'accès à toutes les sources d'informations disponibles, conformément à l'Article 18 de la Loi Organique N°2020/0010/AN de juillet 2020 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication de la République de Guinée.

La HAC met en garde toutes les personnes qui violeraient cette mesure légale.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, la Haute Autorité de la Communication invite tous les organisateurs de manifestations publiques à exiger cette carte de presse professionnelle pour la zone de Conakry.

Cette mesure entrera en vigueur pour l'intérieur du pays à compter du 25 juillet 2025.

Par conséquent, la HAC invite les Gouverneurs, Préfets, Maires, les Autorités Civiles et militaires et tous les usagers de la communication, organisateurs de manifestations publiques, de respecter, de façon stricte, le contenu du présent communiqué.

Par ailleurs, la HAC rappelle que la délivrance de la carte de presse professionnelle se poursuit à son Siège à Kaloum gratuitement.

En agissant ainsi, nous contribuerons tous à l'assainissement du secteur des médias tant souhaité.

La HAC sait compter sur la bonne compréhension de tous et de chacun.

Conakry, le 26 juin 2025

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



**Boubacar Yacine DIALLO**

*Guinée*